

« Agneau Cottage Select », une nouvelle marque dédiée aux restaurateurs exigeants



Destinée exclusivement aux entrepôts des spécialistes de la distribution en RHF, elle permettra aux restaurateurs avertis de mieux choisir carcasses et découpes d'agneau.

Outre le savoir-faire d'une filière traditionnelle spécialisée, l'« Agneau Cottage Select » bénéficie des garanties du cahier des charges de la norme EBLEX pour l'agneau britannique (chaîne de production certifiée).

Résultats : c'est pour le chef la certitude d'un approvisionnement régulier, de découpes soignées, d'une bonne tenue à la cuisson et dans l'assiette du consommateur l'assurance d'une viande tendre et de grande qualité gustative !

La marque « Agneau Cottage Select » qui certifie l'origine de la viande et sa traçabilité jusqu'à l'élevage d'origine, revendique trois valeurs fortes : nature, saveur, tradition.

De quels atouts particuliers dispose-t-elle pour les justifier et offrir aux restaurateurs une viande correspondant à leurs attentes ?

Un élevage traditionnel, une production naturelle :

- des élevages en plein air avec une alimentation basée sur l'herbe,
- des animaux issus de croisements spécialisés de races à viande pour produire exclusivement des agneaux de boucherie,
- un respect de la saisonnalité, point essentiel de la qualité gustative de la viande,
- une conformation et un engraissement garantissant une bonne conservation des découpes et une excellente tenue à la cuisson.

Proximité de la zone de production et filière spécialisée :

- quand il n'y a que quelques heures entre la zone de production la plus importante en Europe et celle du lieu de sa consommation, c'est l'assurance de livraisons régulières, quotidiennes et d'une grande fraîcheur. . .
- l'expertise incontestable de toute une chaîne, transformateurs (abattoirs) et découpeurs spécialisés, garantit le soin particulier apporté au travail de la viande, à sa réfrigération et à son conditionnement.

Retrouvez l'Agneau Cottage Select sur le site www.ilovemeat.fr